

BEETUP COMPACT

Date de préparation 01-juil.-2014

Date de révision 30-mars-2015

Numéro de révision: 3

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code produit HBR01
Nom du produit BEETUP COMPACT
Synonymes -
Substance pure/préparation Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur UPL France
Energy Park
132-190 Boulevard de Verdun
92400 COURBEVOIE
Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00
e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com
info.uk@uniphos.com

Adresse e-mail

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Centres Antipoison :
Angers : 02 41 48 21 21
Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 0 825 812 822
Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25
Nancy : 03 83 32 36 36
Paris : 01 40 05 48 48
Rennes : 02 99 59 22 22

2. Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Code(s) R Xi;R36/38, R43 - N;R50/53

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - H319
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - H317
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2 - H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008



mention d'avertissement

ATTENTION

mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
 P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
 P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P391 - Recueillir le produit répandu

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

3. Composition/informations sur les composants

3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Phenmedipham	237-199-0	13684-63-4	5 - 10	N; R50/53	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	aucune donnée disponible
Desmedipham	237-198-5	13684-56-5	5 - 10	N;R50-53	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	aucune donnée disponible
Isopropylamine Alkyl Benzene Sulphonate	271-531-5	68584-24-7	5 - 10	Xn; R22 Xi; R38 Xi; R41	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)	aucune donnée disponible
Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylated	-	78330-21-9	1 - 5	Xn;R22 Xi;R41	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
Inhalation	Amener la victime à l'air libre Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau pulvérisée Étouffer les flammes avec du sable, des poudres sèches, du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction déconseillés	Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial	Aucune information disponible
-----------------------	-------------------------------

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres
Éviter le contact avec la peau et les yeux

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines
Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée
Porter un équipement de protection individuel
Éviter le contact avec la peau et les yeux
S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

Mesures d'hygiène

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
Se laver les mains après manipulation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé
Conserver hors de la portée des enfants
Protéger de la lumière

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition	Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Aucune information disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
-----------------------------	---

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	-.
Protection de la peau	-.
Protection des mains	-.
Protection respiratoire	-

Autres équipements de protection	<ul style="list-style-type: none"> - Pour protéger l'opérateur, porter : pendant le mélange / chargement - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus la combinaison précitée - Ecran facial monté sur serre tête avec surface suffisamment grande et comportant un marquage de symbole 3 ou lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3). - Bottes en matériau caoutchouc – nitrile répondant aux exigences de la norme ISO20345 ainsi que celles de la norme EN 13 832-3 pour la résistance spécifique aux produits chimiques ; pendant l'application Si application avec tracteur sans cabine - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique ; - Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ; - Ecran facial monté sur serre tête avec surface suffisamment grande et comportant un marquage de symbole 3 ou lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3) ou des lunettes masques comportant un marquage de type norme EN 166 et certifiées contre les projections liquides (symbole 3) - Masque ou demi masque de type filtration FFP2 Si application avec tracteur avec cabine - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique n'est nécessaire que lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation et les gants doivent être stockés à l'extérieur de la cabine - Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ; Si intervention sur le matériel de pulvérisation lors de l'application : - Ecran facial monté sur serre tête avec surface suffisamment grande et comportant un marquage de symbole 3 ou lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3) - Masque ou demi masque de type filtration FFP2 • pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant. - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus la combinaison précitée
---	---

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

températures supérieures à 35 °C

10.5 matières incompatibles

Agents comburants forts
Acides forts

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

La combustion produit des émanations très incommodantes et toxiques

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

Inhalation

Pas d'information disponible.

Contact oculaire

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Pas d'information disponible.

Ingestion

Pas d'information disponible.

DL50 orale

> 2000 mg/kg

DL50 cutanée

> 4000 mg/kg

Toxicité chronique

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible.

corrosivité Aucune information disponible.

sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

toxicité à dose répétée Aucune information disponible

Effets cancérogènes Aucune information disponible

EFFETS MUTAGÈNES Aucune information disponible

Effets sur la reproduction Aucune information disponible

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 0.59 mg/L
 EC50/48h/Daphnia = 38 mg/L
 CL50/poisson/96 h = 7.5 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Log Pow
Phenmedipham	3.59
Desmedipham	3.39

12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
No de déchet suivant le CED	020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
AUTRES INFORMATIONS	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. Informations relatives au transport**ADR/RID**

14.1 N° ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Phenmedipham, Desmedipham)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de restriction en tunnel	(E)

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (Phenmedipham, Desmedipham)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Marine pollutant
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 969

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (Phenmedipham, Desmedipham)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	A97, A158, A197

16. Autres informations**Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R38 - Irritant pour la peau

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Date de révision 30-mars-2015

Remarque sur la révision sections mises à jour: 2.2, 8 Autres équipements de protection
Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de données de sécurité